

“ Monsieur de Gaston ”

Général et commandant en chef de l'armée royaliste en France.

D'après un document pris à Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine), en août 1794.

Il n'est pas de lecteur quelque peu versé dans l'histoire des insurrections royalistes de l'Ouest sous la Révolution qui n'ait connaissance de l'obscur perruquier vendéen, Gaston Boudric, dont la renommée fit, on ne sait comment, un gentilhomme, commandant en chef une puissante armée royaliste.

C'était, du moins, ce qui se répétait dans toute l'Europe, au printemps et à l'été de 1793. Le nom de Gaston volait de bouche en bouche, et l'on eût dit que tous les espoirs de la cause royaliste reposaient en « Monsieur de Gaston ». C'est en mai, Dumouriez, le général transfuge de l'armée républicaine qui « va se rendre à Londres où il croit trouver des facilités d'être informé des projets de M. Gaston, de leur consistance et des moyens d'y coopérer ⁽¹⁾ ». C'est, dans le même mois, le duc d'Harcourt, qui, sur le récit d'un ancien médecin des Grandes Ecuries réfugié en Angleterre, écrit au Régent de France que M. de Gaston commande une armée de deux cent mille hommes, avec laquelle il marche sur Orléans. Quelle émotion suscite chez le futur Louis XVIII une pareille nouvelle, c'est ce qu'a dépeint en termes pittoresques M. Ernest Daudet : « ... il pressait de questions le maréchal de Castries à Nimègue, le duc d'Harcourt à Londres, Bouillé

(1) Lettre de Thugut à Stahremberg, ambassadeur d'Autriche à Londres, Vienne, 31 mai 1793. Citée dans la *Revue de la Révolution*, 4^e année, 1^{re} livraison, janvier 1886, page 64.

à Bruxelles. Qu'était ce M. de Gaston ? Quels étaient ses principes ? Quel roi voulait-il servir, celui de la Constitution ou celui de l'ancienne monarchie ? Tenait-il pour la régence de la Reine ou pour celle de Monsieur ? Bouillé répondit qu'il avait connu un Gaston à Coblenz qui venait d'entrer au service de la Prusse. Ce n'était donc pas celui qui commandait l'armée de Bretagne. D'ailleurs, il avait un frère à Londres qui vint confirmer à d'Harcourt ces renseignements. Cependant, à en croire les bruits qui circulaient, M. de Gaston existait. « M. de Maigny, *c'est sûr*, est avec lui et, probablement, M. de Bougainville ». Un secrétaire de d'Harcourt avait lu une proclamation signée de Gaston, « que malheureusement on ne peut plus » se procurer ». — « Je voudrais bien trouver quelqu'un » qui l'ait vu », « écrivait le maréchal ⁽²⁾ ».

L'énigmatique personnage, comme on le voit, intriguait sérieusement les milieux royalistes. Son existence n'était point, comme celle de Putois, le célèbre jardinier de M. Bergeret, le produit d'une imagination trop riche ; il existait réellement, ou plutôt il avait existé, car après un court mois de lutte, il avait été pris et fusillé par les Bleus, le 15 avril 1793.

Tout récemment, M. Emile Gabory a consacré un chapitre entier du premier volume de son bel ouvrage sur « L'Angleterre et la Vendée », au « fabuleux Gaston, généralissime vendéen ». Il a conté en détail comment quatre missions distinctes furent envoyées de l'étranger vers cet inconnu, qu'on regardait déjà (non d'ailleurs sans quelque méfiance sur ses opinions possibles) comme le futur restaurateur du trône renversé ⁽³⁾.

Deux missions du gouvernement anglais, une mission du Régent de France, une du stathouder de Hollande, quel honneur pour le pauvre Gaston Bourdic, simple petit

(2) Ernest DAUDET, *Histoire de l'émigration*, I, 245.

(3) Emile GABORY, *L'Angleterre et la Vendée*, I, ch. III (Paris, Perrin, 1930).

capitaine de paroisse insurgée, qui, paré d'une épaulette arrachée à un officier républicain, avait été transformé par l'imagination grossissante de tous ceux qui voulaient paraître informés en un ci-devant noble commandant une immense armée !

Mais ce ne fut pas tout : aux quatre missions précédentes, il en faut encore ajouter une autre, également envoyée par une tête couronnée. Le roi de Prusse, lui aussi, voulut savoir ce qui était de ce célèbre « Monsieur de Gaston », et il prit pour cela le moyen d'un homonyme du « général de Gaston », le colonel Gaston, émigré français, attaché à la brigade royale du génie de Prusse.

Dans la nuit du 29 au 30 thermidor an II (16 au 17 août 1794), les citoyens François Vasse et Jean Robert, membres du Conseil général de la commune de Coulomb-Rocher (Saint-Coulomb) ⁽⁴⁾, étaient tués à peu de distance du bourg. Leurs cadavres furent retrouvés le lendemain matin, et l'on ramassa à côté trois havresacs et une petite valise remplie d'effets. Sans doute (on ne peut faire là-dessus que des conjectures car les documents sont muets), les deux municipaux de Coulomb-Rocher avaient dû avoir dans la nuit maille à partir avec des chouans, peut-être des émigrés venant de débarquer clandestinement au Clos-Poulet, dont ils avaient pu saisir les bagages, mais qui les avaient tués eux-mêmes et qui avaient disparu ensuite, sans pouvoir reprendre leur bien.

A l'inventaire, dressé le jour même par le directoire du district de Port-Malo, on reconnaît qu'il devait s'agir d'officiers, fraîchement rhabillés et équipés. On trouve de tout dans le butin : linge fin et vêtements de rechange, gants, éperons plaqués d'argent, plumets blancs et blancs et noirs, bourses, tabac, pipes, rubans pour croix de Saint-Louis, pistolets, nécessaire d'armes, poudre anglaise, plusieurs portraits, des instruments de mathématiques, des

(4) Saint-Coulomb, entre Saint-Malo et Cancale.

nécessaires de toilette, contenant entre autres instruments un « outil pour se nettoyer la langue », sans compter soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-cinq livres en assignats. Voilà ce qu'énumère pêle-mêle l'inventaire que le directoire de Port-Malo fait parvenir au représentant en mission Alquier⁽⁵⁾.

Mais il y avait aussi des papiers qui furent joints à l'envoi et transmis ensuite par Alquier au Comité de Salut public et, parmi eux, « un paquet cacheté à trois cachets » portant pour armes d'argent aux trois merlettes et pour « adresse : n° 3, à Monsieur de Gaston, général et commandant en chef de l'armée royaliste en France... ».

La lettre elle-même se trouve encore aux archives. En voici la teneur qui nous ramène à notre sujet :

GÉNÉRAL,

Sa majesté le roy de Prusse, que j'ai l'honneur de servir en ce moment en qualité de colonel attaché à la brigade du génie, vient de me donner la commission honorable et flatteuse d'entrer en correspondance avec vous, elle m'a donné de plus par écrit les pouvoirs nécessaires pour traiter et négocier sur tous les moyens respectifs à combiner et à concerter pour le succès de la bonne cause dont il est également le soutien et le défenseur.

Sa Majesté m'a d'abord chargé de vous assurer de toute son estime, qu'elle désirerait en même tems être informée de votre plan d'opérations, afin de pouvoir agir de concert, et se donner réciproquement les mains dans l'occasion, elle m'a en outre expressément chargé de vous mander que vous pouviez compter sur tous les moyens d'assistance ou de secours qui seront en son pouvoir, en conséquence, j'ai reçu l'ordre de Sa Majesté de me rendre à Luxembourg, comme étant la forteresse de cette frontière la plus à portée pour trouver des moyens d'une correspondance prompte et sûre, m'y voilà rendu depuis environ trois semaines, mais je ne suis pas sans inquiétude sur les difficultés; si la lettre que j'ai essayé de vous faire parvenir par la voie de l'Angleterre vous est parvenue de même qu'une seconde par duplicata par la voie de mon frère que j'ai dépêché vers vous, si une de ces

(5) Archives nationales, AFII, 109, plaquette 812; correspondance du représentant Alquier avec le Comité de salut public. — L'inventaire est en copie conforme; sa minute doit vraisemblablement exister aux archives d'Ille-et-Vilaine.

deux lettres, dis-je, ou celle-ci que j'ai l'honneur de vous adresser par M. de Mauduit, vous parvient, j'espère que vous voudrez bien de votre côté m'en faire parvenir la réponse par un moyen de correspondance que vous pourriez m'indiquer et que nous continuerions d'employer. Mon adresse est : à Monsieur de Gaston, colonel d'infanterie attaché à la brigade du génie au service de Prusse, envoyé par le Roi à Luxembourg.

Après vous avoir exposé cy dessus cet objet préliminaire de ma mission, je vais entrer dans des détails particuliers qui n'en sont pas moins intéressants pour moy. Seriez vous, général, Gaston de Vauvineux, capitaine de vaisseau, mon cousin et mon ami ? Je suis Gaston, major de Royal-Marine, lieutenant-colonel de Hainaut, puis colonel de Royal-Roussillon, avec l'autorisation par écrit des Princes, et émigré de Longwy le 24 mai de l'année dernière, placé à cette époque en qualité de colonel au service du roi de Prusse, par M. le marquis de Bouillé avec lequel je n'ai jamais cessé d'être en correspondance pour le bien du service du feu roy et des princes ses Augustes frères; ma conduite avait été calomniée par ignorance ou par méchanceté, mais à présent il n'y a plus moyen de résister à l'évidence, et enfin je suis ce que je n'ai jamais cessé d'être, c'est-à-dire un des plus zélés défenseurs de la bonne cause, toujours votre bon parent et ami.

Si vous n'êtes pas ce Gaston, et que je n'aye pas l'honneur de vous appartenir, je vous prie, Général, d'agréer de la part d'un bon français mon tribut d'estime et d'admiration pour vous, et de me permettre de vous témoigner combien je suis heureux et flatté des bontés et de la confiance dont Sa Majesté le roi de Prusse veut bien m'honorer, puisqu'elles me procurent l'honneur de correspondre pour le bien de mon pays avec le héros de la France; c'est avec ces vrais et purs sentimens que j'ai l'honneur d'être,

Général,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Le Colonel GASTON.

A Luxembourg, le 19 juillet 1793.

Par quelle série d'aventures avait passé cette lettre, écrite en juillet 1793, pour échouer plus d'un an après aux lisières de Saint-Coulomb, c'est ce qu'on ne saurait dire. On se demande ce qu'en pouvaient bien vouloir faire les porteurs, alors qu'après un an écoulé, on savait fort bien qu'il n'y avait pas de grand chef royaliste du nom de « M. de Gaston ».

Ces porteurs eux-mêmes sont fort difficiles à identifier, car ils n'ont pas été pris. Quelques indices sembleraient

prouver cependant que l'un d'eux était le chevalier Jean-François de Bédée et l'autre Charles Delahaye (6). Parmi les papiers saisis se trouvent en effet deux brevets d'officiers commissaires délivrés aux deux personnages de ce nom le 26 juillet 1794 par « les généraux et chefs de » l'armée catholique et royale de Bretagne, réunis aux » envoyés des princes français et du gouvernement britannique ». L'un et l'autre se trouvaient d'ailleurs en Bretagne à cette même date du 26 juillet, car ils avaient, ce jour-là, fait partie des quarante-trois signataires d'un célèbre manifeste rédigé par Puisaye, et dont une superbe expédition, sur beau papier parchemin, se trouvait également dans les bagages abandonnés à Saint-Coulomb. Etaient-ils, lorsqu'ils furent surpris par les officiers municipaux de Saint-Coulomb, en route pour s'embarquer à destination de Jersey ou, au contraire, revenaient-ils d'une courte excursion à « l'île des amis ? » On ne le saura sans doute jamais (7).

Quoi qu'il en soit, la lettre du colonel Gaston montre bien quelles extraordinaires illusions régnaient encore en juillet 1793 dans le camp royaliste à l'étranger sur la personnalité et sur l'importance de « Monsieur de Gaston ». Le colonel, son homonyme, a pleins pouvoirs pour négocier

(6) Probablement accompagnés d'un domestique.

(7) Le brevet au nom de Delahaye souleva au printemps suivant un incident assez grave à la Convention. A la séance très agitée du 5 germinal an III (25 mars 1795), Lecointre le lut, en le mettant sur le compte de Charles Delahaye, député de la Seine-Inférieure, mis hors la loi en 1793 avec Buzot, Barbaroux, Louvet, et autres, réfugiés à Caen au moment de l'insurrection départementale à laquelle Puisaye avait pris une part importante. La rentrée de Delahaye à la Convention fut ajournée pour ce motif, mais votée cependant le 23 germinal sur le rapport de Merlin de Douai. Merlin s'attacha à prouver qu'il s'agissait d'un autre Delahaye, chouan tué aux environs de Rennes, avec le chevalier de Bédée. Les arguments de Merlin ne sont pas très probants, et d'autre part, Puisaye dit formellement dans ses mémoires (II, 179, note) qu'un des députés hors la loi et qu'il ne veut pas nommer a combattu en Bretagne à ses côtés. D'autre part encore, Crétineau-Joly, qui d'ailleurs n'est pas toujours très sûr, fait tuer le chevalier de Bédée et son camarade Lahaye (*sic*) le 5 septembre 1794, dans un combat à Saint-Michel près Segré (*La Vendée militaire*, 4^e édition, 1851, tome III, 178). Tout cela est assez contradictoire, et montre une fois de plus la difficulté d'éclaircir complètement certains détails de l'histoire du passé.

avec lui comme avec un général allié, on lui prête un plan d'opérations qu'on désire connaître, on lui promet tous moyens d'assistance et de secours. Et il faut que le colonel attache bien de l'importance à l'affaire, puisque la lettre du 19 juillet est la troisième qu'il essaie d'envoyer par des voies variées, et qui d'ailleurs, pas plus que les deux premières, ne parviendra ès mains du destinataire. On admirera aussi la satisfaction avec laquelle le colonel se plaît à penser que le « général » pourrait bien être son cousin et l'enthousiasme convaincu qui lui fait qualifier ce correspondant, somme toute totalement inconnu de lui, de « héros de la France ».

On s'expliquerait difficilement l'erreur sur la personne de Gaston, si l'on ne constatait la pénurie très réelle de renseignements positifs à la disposition des royalistes de l'extérieur sur l'insurrection de Vendée et sur ses chefs. La seule source sérieuse pouvait être la presse française qui arrivait, d'une manière ou de l'autre, à franchir les lignes, et dont on devait s'arracher les exemplaires. On ne peut pas dire qu'elle ait beaucoup parlé de Gaston, ni surtout qu'elle en ait fait un grand chef; elle était au contraire fort avare de détails qu'elle eût été sans doute bien embarrassée de donner.

En réalité, toute la notoriété européenne de Gaston, sa transformation par l'opinion tant républicaine que royaliste, en un général en chef, sont dues à un renseignement contenu dans un rapport hâtif et quelque peu affolé d'un obscur député de la Charente-Inférieure, Joseph Niou. Envoyé en mission dans la région insurgée il écrit dès le 14 mars une lettre lue à la séance de la Convention du 18 qui se termine par ce post-scriptum : « Les scélérats qui commandent les armées rebelles se font appeler Gaston et Verteuil (8) ». Et voilà notre Gaston mis, bien à son insu, en

(8) *Moniteur*, réimpression, xv, 735. Le Journal de Perlet, qui résume une lettre des administrateurs du département de la Vendée ajoute ceci, qui

première vedette ! Il était loin d'être le seul chef, il n'était même pas parmi les plus marquants, mais peu importe, son nom est le premier de tous ceux qui ont été imprimés, cela suffit pour que la crédulité publique lui attribue un rôle de premier plan.

Cependant, c'est à peine si la presse française s'occupera encore de lui. Les députés Auguis et Carra qui viennent rejoindre Niou lui donnent encore assez d'importance pour l'inscrire en bonne place, avec le numéro deux, dans une liste de chefs dont ils mettent la livraison à prix pour la somme de six mille livres par tête. Carra, à la fois journaliste et député, ne manque pas d'envoyer sa proclamation à son journal, les *Annales patriotiques et littéraires*, qui l'imprime, mais est peut-être le seul des quotidiens parisiens à le faire ⁽⁹⁾.

Et puis, dans la dernière semaine d'avril, une brève nouvelle que le plus répandu de tous les journaux, le *Moniteur*, s'abstient même de donner. Carra, revenu de mission, informe la Convention à sa séance du 24 avril que, dans les derniers combats, « il y a eu quatre-vingts des principaux chefs de tués, et entre autres le fameux Gaston... ⁽¹⁰⁾ ».

On s'explique que cette annonce, omise par le principal journal français, noyée au reste au milieu de comptes rendus confus des séances de la Convention, ait échappé aux royalistes guetteurs de nouvelles, et que les illusions sur M. de Gaston, général en chef, n'aient fait que grossir. On lui avait donné un titre ronflant, on lui avait supposé

devait donner une plus haute idée encore de la puissance de Gaston : « L'armée de Gaston dit avoir Nantes en sa possession... » (Journal de Perlet, du 18 mars 1793).

(9) Seconde proclamation des commissaires de la Convention nationale dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée, dans *Annales patriotiques et littéraires*, etc..., numéro XCVIII du 8 avril 1793, page 456. La proclamation est datée de Fontenay-le-Peuple, 30 mars 1793. On ne relève dans la liste des chefs vendéens proscrits *aucun* nom de ceux qui sont devenus un peu plus tard les grands généraux vendéens, tels que d'Elbée, Bonchamps, La Rochejacquelein, Lescure, Charette... Gaston n'est ni plus ni moins obscur que ses colistiers.

(10) *Annales patriotiques et littéraires*..., numéro du 25 avril 1793, dans le compte rendu de la Convention du 24.

une armée puissante et victorieuse; on fit mieux encore, on répandit son portrait ! ⁽¹¹⁾.

Et on lui dépêcha les missionnaires dont M. Gabory a raconté l'histoire.

Qu'on ne s'imagine pas, d'ailleurs, les républicains beaucoup mieux renseignés que leurs adversaires sur le sort de « Monsieur de Gaston ». Il est des légendes tenaces, il est des morts qu'il faut qu'on tue plusieurs fois.

Gaston avait un homonyme sur les bancs de la Convention, Robert Gaston, juge de paix à Foix et député de l'Ariège tant à la Législative qu'à la Convention. C'était d'ailleurs un montagnard d'entre les montagnards, quoique plus exalté peut-être en paroles qu'en actes. Montagnard de la première heure, montagnard il restera jusqu'au dernier jour de la Convention. Le 2 août 1793 Carra, dont on a vu la mission en Vendée, était en mauvaise posture à la barre de l'Assemblée. Ami des Girondins arrêtés ou mis hors la loi après les événements du 31 mai et du 2 juin, un terrible décret d'accusation était réclamé contre lui par Couthon, par Robespierre. De la barre où on l'a fait descendre, il veut se défendre, il va ouvrir la bouche, mais on ne lui en laisse pas le temps, une voix furieuse s'élève, celle de Gaston : « Il est temps que ce débat finisse; que » Carra soit renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, » nous ne sommes point ses juges ».

Un député, Pons (de Verdun), veut écarter la passion de l'affaire ou, qui sait, jouer un mauvais tour à son méridional collègue, il intervient : « Que Gaston nous déclare qu'il » n'est pas frère du ci-devant marquis de Gaston, qui est » parmi les rebelles de la Vendée, dont Carra a mis la tête » à prix, et si ce n'est pas par esprit de vengeance qu'il » parle avec tant de chaleur contre Carra... ».

Et Gaston (Robert) de riposter par un discours à la

(11) M. Gustave Gautherot en a donné une belle reproduction dans *L'Épopée vendéenne*, Tours, Alfred Mame, s. d. (1913), page 471.

romaine, où l'on s'étonnerait de ne pas voir citer l'exemple de Brutus : « Le Gaston dont on a parlé n'est point mon » frère, il n'y a jamais eu de marquis dans ma famille, » mais fût-il mon frère, qu'ont de commun les sentiments » d'un traître avec ceux d'un patriote ? Je marche sur les » traces de Brutus, et si mon frère déchirait le sein de ma » patrie, je déclare que je briguerais l'honneur de le » poignarder... ⁽¹²⁾ ».

Si l'on avait, à ce moment-là, connu la lettre écrite par le colonel Gaston à Luxembourg, deux semaines à peine auparavant, il n'aurait peut-être pas suffi au bouillant député de l'Ariège d'invoquer l'ombre de Brutus pour écarter l'interpellation de son collègue Pons. « Si ce n'est » toi qui t'intéresses au chef des rebelles de la Vendée », aurait pu dire Pons, « c'est donc ton frère ».

Qui donc, en effet, était ce colonel Gaston, muni des pleins pouvoirs du roi de Prusse, pour proposer alliance et assistance au fabuleux général de Gaston ? Il nous renseigne lui-même avec assez de précision sur sa personnalité en nous disant qu'il a été major de Royal-Marine, lieutenant-colonel de Hainaut, colonel de Royal-Roussillon, et enfin qu'il a émigré de Longwy le 24 mai 1792, pour être placé ensuite au service de Prusse grâce à la recommandation de Bouillé.

Nul doute d'abord que ce ne soit ce même Gaston dont Bouillé a fait savoir au duc d'Harcourt qu'il l'avait connu à Coblenz, qui venait d'entrer au service de Prusse, et, ne pouvait en conséquence, être « Monsieur de Gaston », chef des Vendéens insurgés.

Mais c'est aussi — et ce n'est peut-être pas le moins piquant de l'affaire — le propre frère de ce député qui agite à la tribune le poignard de Brutus. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le compte rendu d'un petit incident qui occupa le début de la séance du 28 mai 1792 de l'Assemblée

(12) Séance de la Convention du 2 août 1793, *Moniteur*, XVII, 309.

législative. Un secrétaire (c'était le futur comte Beugnot) fait lecture d'une lettre alarmée et alarmante des administrateurs du district de Longwy datée du 25 mai : « M. Gaston, en qui ils avaient mis toute leur confiance, vient d'émigrer; la place reste sans commandant, sans munitions, en partie démantelée... ». Gaston, le député, court à la tribune : il ne peut croire à la nouvelle, il a reçu, de son frère, une lettre du 23, donc deux jours antérieurs à celle des administrateurs : « Je me trouve sans second », disait ce frère, « tous les officiers nous ayant vilainement abandonnés. Il ne me reste que mon courage et mon patriotisme; avec de pareils sentiments, on ne calcule ni la santé, ni la vie. J'espère que nous serons un jour heureux... ».

« Je ne puis donc croire », ajouta le député Gaston, continuant à défendre son frère, « que mon frère ait émigré; jamais il ne m'aurait enfoncé le poignard dans le cœur ! » Et un de ses collègues, un compatriote, Cobert, également député de l'Ariège, se porte, lui aussi, fort pour le Gaston accusé d'émigration et de désertion : « Son patriotisme est si connu, sa soumission à la loi est si entière que nous aurions répondu de lui sur nos têtes ». Sur quoi un Lorrain à tête froide, député de Longwy, intervient avec assez d'aigreur : il connaît les signataires de la lettre, il reconnaît l'écriture du procureur-syndic de Longwy : le patriotisme de ces Messieurs est aussi épuré que celui de M. Gaston! (13).

L'incident fut clos par l'enterrement assez habituel pour ces sortes d'affaires : l'Assemblée renvoya au pouvoir exécutif, qui, s'il s'occupa de l'émigration de Gaston, commandant de place de Longwy, ne put que constater le fait accompli. S'il n'eut pas d'autre suite, il nous prouve du moins l'identité entre ce Gaston, frère du député, commandant de place, dont l'émigration est signalée de Longwy

(13) *Moniteur*, XII, 511.

le 25 mai 1792, et ce colonel Gaston, missionnaire du roi de Prusse auprès de « Monsieur de Gaston », qui dit justement à son fabuleux correspondant avoir émigré de Longwy le 24 mai 1792.

Fâcheuse parenté pour un pur républicain, pour un représentant du peuple, que celle de ce frère, ancien officier supérieur, coupable d'avoir abandonné en temps de guerre la place forte d'extrême frontière dont il avait le commandement ! La malveillance de l'opinion publique fait de rapides et fâcheux rapprochements : le colonel Gaston avait beau n'avoir rien de commun avec le perruquier vendéen : on fit d'eux un seul et même personnage ⁽¹⁴⁾. Et c'est évidemment au colonel Gaston qu'avait fait allusion Pons (de Verdun) en apostrophant son collègue de l'Ariège en août 1793; Verdun n'est pas loin de Longwy ⁽¹⁵⁾.

Est-ce pour apporter une sorte de compensation au royalisme de ce frère émigré que le député Gaston s'est montré, pendant toute sa carrière parlementaire le plus exalté des républicains, siégeant à l'extrême crête de la montagne, brandissant un bâton ou même tirant son sabre, prompt à s'exciter, sans d'ailleurs avoir fait preuve des moindres instincts sanguinaires ?

Il vécut fort vieux, vit l'Empire, la Restauration, les premières années de la monarchie de juillet ⁽¹⁶⁾. S'il revit son frère, dont nous ignorons le sort, il dut oublier qu'un jour il avait juré de lui enfoncer le poignard de Brutus dans le cœur...

Sarrebrück, mai 1930.

Paul SAINTE-CLAIRE-DEVILLE.

(14) Mme de La Rochejacquelein, après avoir évoqué brièvement Gaston, le perruquier, et sa prompte mort ajoute : « Des rapports mal rédigés, de faux » récits, firent de ce Gaston le commandant de Longwy qui avait ouvert ses » portes aux Princes en 1792... » (Mémoires de Mme de La Rochejacquelein, 4^e édition (1817), page 61).

(15) Pons qualifie le prétendu chef vendéen de « ci-devant marquis de Gaston ». S'il n'y avait pas de marquis dans la famille, comme le dit Gaston, député, cela n'empêchait pas le colonel, son frère, de sceller sa lettre au « Général » d'un cachet sommé très visiblement d'une couronne de marquis.

(16) Il est mort à Paris en 1836, à l'âge de 79 ans.